

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
15 AOÛT 2007**

MERCREDI, le quinzième jour du mois d'août deux mille sept (15 août 2007), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;

Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

Monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain;

Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;

Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;

Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;

Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas;

Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint Prosper;

Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général;

Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2007-08-106

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré avec l'ajout suivant :

5.3 Étude Batiscan – Plan de gestion des rives et littoral.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2007;
4. Finances :
 - 4.1 Liste des chèques émis;
5. Aménagement du territoire :
 - 5.1 Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - 5.2 Dossier – route 352 – entre Saint-Stanislas et Saint-Narcisse;
 - 5.3 Étude Batiscan – Plan de gestion des rives et littoral;
6. Rapport :
 - 6.1 Rapport du président du comité de développement culturel;
 - 6.2 Rapport de l'agente de développement culturel – Juin et juillet 2007;
 - 6.3 Rapport du responsable des questions familiales de la MRC des Chenaux;
7. Société d'habitation du Québec – Modification de l'Entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8. Demandes d'appui :
 - 8.1 MRC de Drummond (Disposition des animaux morts);
 - 8.2 Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Projet de Nutra Canada – Appui à la demande d'aliénation et de morcellement à la CPTAQ);
 - 8.3 Association de développement industriel et commercial de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Désignation d'un représentant au sein du comité);
9. Correspondance déposée (Une copie de chacun de ces documents est disponible sur demande);
10. Accusés de réception;
11. Pour votre information (Une copie de chacun de ces documents est disponible sur demande);
12. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec;
13. Période de questions;
14. Clôture de la séance.

Adoptée.

2007-08-107

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2007

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 20 juin 2007, tel que rédigé.

Adoptée.

4. FINANCES

2007-08-108

4.1 ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

Il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 3001 à 3061 au 15 août 2007 totalisant 263 145,74 \$.

Adoptée.

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / AVIS DE CONFORMITÉ

5.1 CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)

Aucun règlement de conformité n'a été présenté.

2007-08-109

5.2 DOSSIER – ROUTE 352 – ENTRE SAINT-STANISLAS ET SAINT-NARCISSE

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Chenaux est entré en vigueur le 22 juin 2007;

Considérant que le plan d'action qui y est inclus constitue le moyen privilégié permettant la mise en œuvre des orientations et des objectifs d'aménagement et développement de notre territoire;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que parmi les interventions retenues, une requête au ministère des Transports du Québec est prévue afin que la classification fonctionnelle de la route 352 soit revue comme route collectrice du réseau supérieur;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux amorce la réalisation d'une demande au ministère des Transports du Québec et autorise son coordonnateur à l'aménagement, en collaboration avec les municipalités de Saint-Stanislas et de Saint-Narcisse, à procéder aux démarches nécessaires à cette fin.

Adoptée.

2007-08-110

5.3 ÉTUDE BATISCAN – PLAN DE GESTION DES RIVES ET LITTORAL

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Chenaux est entré en vigueur le 22 juin 2007;

Considérant que le plan d'action qui y est inclus constitue le moyen privilégié permettant la mise en œuvre des orientations et des objectifs d'aménagement et développement de notre territoire;

Considérant que parmi les interventions retenues, on retrouve l'élaboration d'un plan de gestion des rives, du littoral et des plaines inondables prévoyant les normes applicables dans les milieux urbanisés;

Considérant que les nouvelles cotes de récurrence des risques d'inondation en bordure du fleuve modifient le contexte d'application réglementaire dans un secteur urbanisé en fonction des anciens règlements;

Considérant que le plan de développement résidentiel du périmètre urbain de Batiscan prévoit ce secteur de développement;

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a autorisé l'exclusion de ce lot de la zone agricole;

Considérant l'absence d'écosystème sensible et de plante rare ou susceptible d'être menacée;

Considérant que la politique gouvernementale en cette matière le permet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu :

- 1- Que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte qu'une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec visant deux secteurs délimités à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Batiscan et situés dans la plaine inondable du fleuve Saint-Laurent soit élaborée en faveur des propriétaires concernés, suite à la réalisation d'une étude préparée par un consultant spécialisé dans ce domaine;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 2- Que les dépenses encourues à cette fin soient entièrement à la charge de ceux-ci.

Adoptée.

6. RAPPORT

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

M. Christian Fortin rappelle qu'un avant-projet du plan d'action lié à notre politique culturelle sera présenté à la séance du conseil de septembre 2007 pour être finalement adopté lors de la séance publique d'octobre.

6.2 RAPPORT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – JUIN ET JUILLET 2007

Les membres du conseil ont pris connaissance des rapports produits par madame Desaulniers pour les mois de juin et juillet 2007 et s'en trouvent satisfaits.

Le préfet, M. Gérard Bruneau, profite de l'occasion pour souligner le magnifique travail de notre agente de développement culturel, Julie Desaulniers.

6.3 RAPPORT DU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES DE LA MRC DES CHENAUX

M. Guy Veillette, responsable des questions familiales, fait le point sur l'élaboration de notre future politique familiale et des activités à venir pour le comité. Un compte rendu des activités est également déposé par madame Monique Landry.

M. Veillette adresse ses sincères félicitations à Monique Landry pour la qualité du travail réalisé à ce jour.

2007-08-111

7. SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (MODIFICATION DE L'ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT)

Considérant qu'en septembre 2006, notre MRC a convenu d'une entente concernant la gestion des programmes de l'amélioration de l'habitat avec la Société d'habitation du Québec;

Considérant que cette dernière propose quelques modifications de cette entente en vue notamment de faciliter l'exercice d'une entente entre deux délégataires, ce qui est actuellement le cas de notre MRC avec celle de Mékinac;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte le contenu de la modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat conclue en 2006 avec la Société d'habitation du Québec, ainsi que l'annexe qui en fait partie et autorise monsieur Pierre St-Onge, directeur général, à la signer en son nom.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8. DEMANDES D'APPUI

8.1 MRC DE DRUMMOND (DISPOSITION DES ANIMAUX MORTS)

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y a été donnée.

2007-08-112

8.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE LA MAURICIE (PROJET DE NUTRA CANADA – APPUI À LA DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE MORCELLEMENT)

Considérant le projet de construction d'une usine de transformation de végétaux au lieu d'enfouissement sanitaire de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie à Champlain;

Considérant que cette usine utilisera les biogaz générés par le lieu d'enfouissement sanitaire, en substitution à d'autres types d'énergie fossile;

Considérant les répercussions favorables de ce projet, tant au niveau environnemental (amélioration de la qualité de l'air au lieu d'enfouissement sanitaire et réduction des émissions de gaz à effets de serres), de la création d'emplois, de la consolidation du secteur agroalimentaire dans la MRC et des apports économiques afférents;

Considérant que le projet nécessite que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie cède, par bail emphytéotique, une parcelle de terrain de un hectare, localisé en zone agricole, pour la construction de l'usine;

Considérant que cette cession constitue une aliénation et un morcellement de terres agricoles au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Considérant la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (3206D-024504) d'autoriser l'utilisation des lots adjacents pour l'implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire, ce qui a déstructuré le milieu à des fins agricoles;

Considérant que l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit que la MRC doit donner une recommandation à la CPTAQ sur la demande, puisque cette dernière est formulée par un organisme public;

Considérant que ce projet est conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu d'appuyer la demande d'autorisation pour le lotissement et l'aliénation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, concernant le projet d'implantation d'une usine de transformation de végétaux sur une partie du lot 510, totalisant une superficie de un hectare cédé par bail emphytéotique.

Il est également résolu :

- d'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- de renoncer au délai de trente jours prévu à l'article 60.1 alinéa 3 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LRQ, chapitre P-41.1) dans le cas où l'orientation préliminaire serait favorable à la demande.

Adoptée.

2007-08-113

8.3 REQUÊTE POUR UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ AVISEUR DE LA MAURICIE

Considérant que monsieur Jean-Pierre Blackburn, ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a mis sur pied, au printemps dernier, un comité aviseur qui aura pour mandat de lui fournir une lecture des régions;

Considérant que cette initiative s'inscrit dans l'approche de développement régional que s'est donnée l'agence, notamment quant à sa dimension territoriale;

Considérant que le domaine de l'agroalimentaire a été ciblé par le bureau d'affaires de la Mauricie comme un créneau prioritaire et que les activités liées à l'agriculture dominent largement l'ensemble des activités économiques du territoire de notre MRC;

Considérant que le territoire de la municipalité régionale de comté des Chenaux constitue une entité distincte de celle de la MRC de Mékinac et que même si elle est également desservie par la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la Vallée-de-la-Batiscan, les enjeux liés à son développement doivent être nécessairement rapportés par un représentant de son territoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu :

- 1- Que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux demande à monsieur Jean-Pierre Blackburn, ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, de bien vouloir accepter de nommer un représentant additionnel pour le territoire de la Mauricie provenant du territoire de la MRC des Chenaux;
- 2- Que ce conseil remercie d'avance M. Blackburn pour sa compréhension.

Adoptée.

9. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Développement durable de l'énergie éolienne);
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Liste des demandes reçues et traitées – Avril et mai 2007);
- Ministère des Transports (Modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2007-08-114

9.4 VILLAGE-RELAIS / DEMANDE D'UNE RENCONTRE AVEC LA MRC DE PORTNEUF

Considérant qu'en novembre 2006, le conseil de la MRC des Chenaux a appuyé les démarches entreprises par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade en vue d'être reconnue "Village-relais" par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que la MRC de Portneuf a fait de même en appuyant les démarches entreprises par la municipalité de Deschambault-Grondines;

Considérant que la municipalité de Deschambault-Grondines est voisine de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Considérant que parmi les critères de distances du programme, une seule municipalité peut être choisie à l'intérieur d'un tronçon de 80 kilomètres;

Considérant qu'une entente entre les deux municipalités s'avère nécessaire car le ministère des Transports n'intervient pas afin de décider du choix d'une candidature;

Considérant qu'une telle entente doit faire l'objet d'une résolution des MRC concernées;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu que la municipalité régionale de comté des Chenaux demande au conseil de la MRC de Portneuf qu'une rencontre soit tenue le plus tôt possible afin de discuter de cette problématique et d'essayer d'en arriver à une entente.

Adoptée.

9. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE (SUITE)

- Société d'habitation du Québec (Suivi à notre résolution numéro 2007-05-083 relativement à la demande de majoration de l'aide financière consentie dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile – PAD);
- MRC de Portneuf (Entrée en vigueur du règlement numéro 298 modifiant le règlement de contrôle intérimaire);
- MRC de Maskinongé (Projet de règlement de modification harmonisant et intégrant les trois schémas d'aménagement);
- Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes (Remerciements pour les trois mois d'hébergement aux bureaux de la MRC);
- Conférence régionale des élus de la Mauricie (Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II 2007-2008).

10. ACCUSÉS DE RÉCEPTION

- Cabinet de la vice-première ministre, ministre des Affaires municipales et des Régions (Résolution numéro 2007-06-100 concernant l'appui à la MRC d'Antoine-Labelle relativement à la mise sur pied d'un Programme d'aide pour installations septiques conformes à la réglementation Q2-R8);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Résolution numéro 2007-06-100 concernant l'appui à la MRC d'Antoine-Labelle relativement à la mise sur pied d'un Programme d'aide pour installations septiques conformes à la réglementation Q2-R8);
- Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Résolution numéro 2007-06-104 concernant l'appui à la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes relativement au dossier de Compostage Mauricie).

11. POUR VOTRE INFORMATION

- Cabinet de la vice-première ministre, ministre des Affaires municipales et des Régions (Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012);
- Ministère des Affaires municipales et des Régions (Document relatif à la mise en valeur et à l'encadrement du développement du potentiel éolien);
- Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles (Planification de l'Immigration au Québec 2008-2010);
- MRC d'Abitibi-Ouest (Classification distincte – CSST);
- Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Rapport de performance des programmes de recyclage – Bilan 2006);
- Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (Rapport annuel);
- Le Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec (Rapport annuel et bilan des directeurs de la protection de la jeunesse);
- M^{me} Guylaine Cossette et M. Jean-Guy Dalpé (Demande collective - Services de câblodistribution complets à Saint-Luc-de-Vincennes);
- Ministère des Affaires municipales et des Régions (Réponse à la demande de la MRC de Matane concernant les modifications à la comptabilité municipale et l'inclusion des organismes liés dans les états financiers municipaux);
- Ministère des Affaires municipales et des Régions (Réponse à la demande de la MRC de Rouville concernant les normes de vérification de l'Institut canadien des comptables agréés – ICCA).

12. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

Aucun sujet n'est ajouté.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2007-08-115

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et cinquante minutes (20 h 50), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET